



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 75469

Texte de la question

Mme Catherine Vautrin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les taux d'encadrement dans les accueils collectifs de mineurs et la qualité de cet encadrement. Avec les modifications apportées par le décret 2014-1320 du 5 novembre 2014, de nombreuses questions existent relatives aux taux d'encadrement obligatoire, notamment dans le cadre des conventions de partenariat avec des associations. Par ailleurs, il apparaît évident que les activités de temps périscolaire doivent avoir un écho avec les enseignements suivis par les enfants, notamment au primaire. Elle souhaite connaître les obligations en termes d'encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs, les diplômes requis et s'il existe des expérimentations consistant à impliquer les étudiants en formation master 2 éducation et formation spécialité métiers de l'éducation.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Vautrin](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75469

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1626

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)